

## VERS UNE NOUVELLE LECTURE DU SITE MÉGALITHIQUE DE CHANGÉ A SAINT-PIAT (Eure-et-Loir)

Dominique JAGU\* et Richard LONGUÉPÉE\*\*

**Résumé:** Dans l'histoire des dolmens de Changé à Saint-Piat en Eure-et-Loir, il existe une importante phase post-funéraire qui associe de façon différente deux monuments proches l'un de l'autre. Cette condamnation différentielle nous amène à penser que ces monuments avaient auparavant des fonctions distinctes.

**Abstract:** In the dolmen history of Changé in Saint-Piat (Eure-et-Loir), there is an important post-funerary phase, which associates in different ways two close monuments. This differential condemnation brings us to think that these monuments had previously separate functions.

**Mots-clés:** Dolmen, condamnation, fonction.

**Key-words:** Dolmen, blocking-up, function.

Nous avons déjà présenté le site mégalithique de Changé. Rappelons les objectifs de notre démarche: reconstituer le choix du site, comprendre la construction, les rythmes d'utilisation et les modalités de condamnation des monuments.

Après une dizaine de campagnes de fouilles, nous pensons avoir répondu à la plupart de ces questions. Mais c'est justement le développement de notre problématique et les résultats obtenus qui nous conduisent maintenant à plusieurs réflexions.

Nos travaux ont démontré que certains dolmens (le Petit par exemple) avaient été l'objet d'un processus de condamnation après une utilisation funéraire. Ce processus est complexe, organisé et le fruit d'une volonté délibérée de transformer les lieux. Entre autres, certaines structures du dolmen ont été volontairement déplacées et récupérées pour un autre usage. C'est notamment le cas d'une dalle de couverture érigée verticalement à 6 m de la chambre sur un fossé comblé (fig. 1). Ce «menhir» devient alors, après la condamnation, le seul vestige mégalithique visible avec le dolmen du Berceau, en quelque sorte «l'indicateur» de la présence du dolmen enfoui. Et ceci est paradoxal, dans la mesure où, justement, le processus de condamnation a pour conséquence de dissimuler la chambre sépulcrale. Il y a donc quelque chose dans leurs rites funéraires qui pousse les Néolithiques de Changé et sans doute d'ailleurs, à créer, en transformant de façon grandiose les lieux, un espace culturel. La sépulture laisserait alors la place à un

monument aux morts.

Dans cet esprit, le But de Gargantua au nord qui, avec sa grande dalle verticale, est pris depuis des décennies pour un dolmen ruiné, pourrait être le vestige apparent d'un autre dolmen enfoui à proximité, hypothèse retenue par la mise en évidence d'une forte résistivité du sous-sol à moins de 40 m à l'ouest de ce monument, révélée par plusieurs prospections géophysiques.

Une autre réflexion nous est venue en étudiant les relations entre les différents monuments: au centre du site, le dolmen du Berceau jouxte à 1,50 m le dolmen Petit. Les rapports stratigraphiques et chronologiques entre eux ne sont pas faciles à voir, dans la mesure où ils ont tous deux subi des déprédations depuis longtemps, mais nous sommes en mesure d'affirmer que le Berceau a été l'objet, *après le Petit*, d'un processus de condamnation différent. Pour être plus précis, le monument a «seulement» été mutilé: extraction et basculement d'orthostates, bris de la dalle de couverture. La chambre n'a pas été remplie de matériaux de comblement, comme celle du Petit; pourtant, elle devait être vide de sédiment et d'ossements. En effet, malgré les perturbations, nous avons retrouvé en place un large lambeau de dallage formé de plaquettes de calcaire sur lequel la dalle est venue reposer directement après sa fracture. La mutilation du Berceau n'est donc pas une condamnation identique à celle du Petit, alors que les deux monuments sont extrêmement proches l'un de l'autre. Dans l'un (le Petit), une douzaine d'individus étaient encore présents,

\* GDR 742 du CNRS, 15 rue Saint-Pierre 28130 MAINTENON.

\*\* 46 rue R. et J. Lefèvre 28130 PIERRES.



alors que l'autre, qui, rappelons-le, possède des gravures sur plusieurs de ses piliers, était selon toute apparence vide. On imagine mal les Néolithiques (?) laisser volontairement une énorme dalle de couverture écraser des couches d'ossements contenues dans la chambre sépulcrale, alors que tout indique par ailleurs une mise en place soignée et agencée des matériaux de construction ou de fermeture. On ne perçoit pas de gestes de vandalisme, ni d'acharnement: il s'agit de gestes de destruction volontairement partielle et organisée. La couronne de pierres qui entoure le tumulus de condamnation du Petit s'éloigne de ce dernier pour englober le Berceau, qui à ce moment n'est pas encore fracturé. Pour les Néolithiques du Petit, condamner leur dolmen consiste donc aussi à tenir compte de la présence du Berceau. La mutilation de ce dernier serait alors la phase ultime de ce processus, après la mise en place d'une vaste structure post et péri-funéraire.

L'état différent des deux monuments au moment de la cessation d'activité du Petit, ainsi que leurs traitements post-funéraires différents, mais néanmoins liés dans l'espace, nous fait penser qu'ils jouaient peut-être *auparavant* chacun un rôle à part. Il en est de même avec les surfaces condamnées. Le Petit était une sépulture collective, le Berceau ressemble incontestablement à un dolmen, mais ce dernier n'a peut-être pas *toujours* été une sépulture. Il a pu avoir un autre rôle fonctionnel en association étroite avec le Petit, mais dont la signification entraîne une autre destinée. Les rites funéraires néolithiques ne sont donc pas aussi simples qu'il n'y paraît.

Les observations issues de nos prospections (fig. 2) rejoignent celles réalisées pendant les fouilles: il existe des monuments aujourd'hui visibles et partiellement mutilés, et d'autres récemment découverts ou soupçon-

nés d'être encore enfouis, mais soigneusement dissimulés. C'était peut-être là aussi le but des Néolithiques: protéger, en les dissimulant, certains de leurs monuments, leur périphérie et ce qu'ils représentaient.

## BIBLIOGRAPHIE

- ALLAIN, J. et PICHARD, B., 1974 - Le dolmen du Berceau. Etude complémentaire. *Bull. Soc. Préhist. française*, 71 (3), 77-84.
- JAGU, D., 1990 - Processus de condamnation sur le site mégalithique de Changé à Saint-Piat (Eure-et-Loir). *Résumés de communication, journée archéologique de Bretagne et Journée décentralisée de la S.P.F., Rennes, 27 octobre 1990*, 13-16, 2 plans.
- JAGU, D., à paraître - Construction et destruction d'un dolmen à Changé, Saint-Piat (Eure-et-Loir). *Actes du 18ème colloque inter-régional sur le Néolithique, Dijon 1991*.
- JAGU, D. et RENAUD, J.L., 1991 - Le site mégalithique de Changé. In: *Quinze années de recherches archéologiques en Eure-et-Loir*. Comité Archéologique d'Eure-et-Loir, Maintenon, 77-85.
- JAGU, D. et VAN VLIET-LANOË, B., 1991 - Intérêts des dépôts calcifiés: l'exemple des dolmens de Changé à Saint-Piat (Eure-et-Loir). *GDR 742 du CNRS: Méthodes d'étude des sépultures. Saintes, mai 1991*, 57-62.
- JAGU, D., HOLLIER, A., KERMORVANT, A., MOURAIN, J.M. et RENAUD, J.L., 1993 - Méthodes de prospections appliquées sur le site mégalithique de Changé à Saint-Piat (Eure-et-Loir). *Rev. archéol. Centre*, 32, 7-23.
- JOUSSAUME, R. (dir.), 1990 - *Mégalithisme et Société*. Table ronde du CNRS des Sables d'Olonne (Vendée). Groupe vendéen d'études préhistoriques. La Roche sur Yon.
- LECLERC, J., 1986 - Procédures de condamnation dans les sépultures collectives SOM. In: Duda et Masset (dir.), *Anthropologie physique et Archéologie*. CNRS, 73-88.
- MASSET, C., 1993 - *Les dolmens. Sociétés néolithiques et pratiques funéraires*. Édition Errance. Collection des Hespérides. 180 p.